

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02084

Numéro SIREN : 490 990 819

Nom ou dénomination : M TARGET

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001222

colif. y

Désignation de l'entreprise : SAS M-TARGET		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 44 rue de l'Occitane		31670 LABEGE							
Numéro SIRET * 4 9 0 9 9 0 8 1 9 0 0 0 3 2			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122022	N-1 31122021						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement*	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	794 854	AC	733 384	61 470	51 646	
		Fonds commercial (1)	AH	151 000	AI		151 000	151 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	3 099 889	AK	2 205 866	894 024	678 237	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AC				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AC			1 290	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	134 488	AU	114 893	19 595	31 640	
		Immobilisations en cours	AV		AW			289 064	
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	1 658 501	CV		1 658 501	612 185
Créances rattachées à des participations	BB			BC					
Autres titres immobilisés	BD			BE					
Prêts	BF			BG					
Autres immobilisations financières *	BH	145 423	BI		145 423	148 075			
TOTAL (II)		BJ	5 984 156	BK	3 054 143	2 930 013	1 963 138		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BC				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	237 429	BW		237 429	477	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13 643 076	BY	305 583	13 337 493	9 032 417	
		Autres créances (3)	BZ	3 223 410	CA		3 223 410	2 885 698	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	5 756 420	CG		5 756 420	8 321 375		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	45 171	CI		45 171	75 393		
	TOTAL (III)	CJ	22 905 506	CK	305 583	22 599 923	20 315 359		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	28 889 662	1A	3 359 726	25 529 936	22 278 497		
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP	145 423	(3) Part à plus d'un an : CR			
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes									
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

Désignation de l'entreprise SAS M TARGET		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :102.500.....)	DA	102 500	102 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 250	10 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 005 250	570 417
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	547 833	634 913
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	1 666 833	1 319 080	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 726 508	2 334 742
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	93 500	154 039
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	62 678	6 573
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 886 581	12 733 306
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 735 735	4 203 873
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		24 406
	Autres dettes	EA	17 766	1 110
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	340 335	1 501 367
TOTAL (IV)	EC	23 863 103	20 959 417	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	25 529 936	22 278 497	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	22 590 532	19 241 223	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	14 248	112 606	

Désignation de l'entreprise : SAS M-TARGET		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	37 146 618
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	37 146 618
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	289 064
	Subventions d'exploitation			FO	15 622
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	542
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	37 451 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stock (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	33 904 420
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	89 685
	Salaires et traitements *			FY	1 497 029
	Charges sociales (10)			FZ	634 856
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	409 051
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	72 569
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	156	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	36 535 197	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GG	916 649	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	101 434	
	Différences positives de change		GN	762	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)		GP	102 195		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	37 373	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	32 643	
	Différences négatives de change		GS	3 625	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)		GU	73 641		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	28 554	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	945 203	

Désignation de l'entreprise SAS MTARGET		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	21 421	17 380
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 086 445	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 107 866	17 380
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	158 142	153 767
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 065 388	4 704
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 223 529	158 471
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(115 663)	(141 091)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	126 802	169 199
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	53 470 016	37 571 421
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	52 922 183	36 936 508
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	547 833	634 913
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	3 588	3 588
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IH		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJ		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IK		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC		
	(9) Dont transferts de charges	RD		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A1		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		1 223 529	1 107 866	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs				

Désignation de l'entreprise		SAS M TARGET		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 418 972	KE	KF	626 771	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre [Dont Com posants L9	KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui [Dont Com posants M1	KM	5 326	KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com - posants M2	KP	4 300	KQ	KR		
		[Dont Com - posants M3	KS		KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KV	6 404	KW	KX	9 626	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY		KZ	LA		
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de transport *	LB	114 851	LC	LD	3 607	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE		LF	LG		
	Avances et acomptes	Emballages récupérables et divers *	LH	289 064	LI	LJ		
		TOTAL III	LN	419 945	LO	LP	13 233	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T		
Autres participations		8U	642 715	8V	8W	1 650 501		
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières		1T	148 075	1U	1V	285		
TOTAL IV		LQ	790 790	LR	LS	1 650 786		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	4 629 707	ØH	ØJ	2 290 790		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1	2	3	4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	4 045 743	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	5 326	MD	ME	MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS	4 300	MG	MH	MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML	
	Immobilisations corporelles en cours	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	16 030	
		Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR	
	Avances et acomptes	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	118 458	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	TOTAL III	Immobilisations corporelles en cours	MY	289 064	MZ	NA	NB	
		Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	298 690	NG	NH	NI	134 488
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	634 715	ØY	1 658 501	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	145 423	2G	
	TOTAL IV	I3	637 651	NJ	NK	1 803 924	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	298 690	ØK	637 651	ØL	5 984 156	ØM

Désignation de l'entreprise : SAS M-TARGET										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 538 089	PF	401 161	PG		PH	2 939 249	
TOTAL I			RK	2 538 089	RM	401 161	RN		RO	2 939 249	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	5 326	PS		PT	5 326	PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	3 010	PW		PX	3 010	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	2 491	QE	10 477	QF		QG	12 968	
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	87 124	QM	14 802	QN		QO	101 926	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	97 951	QV	25 279	QW	8 336	QX	114 893	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	2 636 039	ØP	426 439	ØQ	8 336	ØR	3 054 143	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5				U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY						NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise : SAS M TARGET Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	30 530	9V	30 530	9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	235 024	6U	72 569	6V	2 011	6W	305 583
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	36 873	6Y	6Z	36 873	7A		
TOTAL III	7B	302 427	TY	72 569	TZ	69 413	UA	305 583	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	302 427	UB	72 569	UC	69 413	UD	305 583	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	72 569	UF	2 011				
	- financières	UG		UH	67 403				
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	145 423	UV	145 423	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	330 480		330 480					
	Autres créances clients		UX	13 312 596		13 312 596					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	775		775					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	166 424		166 424				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 643 097		2 643 097				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 826		1 826				
	Groupe et associés (2)		VC	294 863		294 863					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	116 425		116 425					
	Charges constatées d'avance		VS	45 171		45 171					
	TOTAUX			VT	17 057 080	VU	17 057 080	VV			
	RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	14 248		14 248					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 712 260		502 367		1 209 893			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	93 500		93 500						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 886 581		16 886 581						
Personnel et comptes rattachés		8C	146 099		146 099						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	200 404		200 404						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 376 762		4 376 762					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	12 470		12 470					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	17 766		17 766						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	340 335		340 335						
TOTAUX			VY	23 800 425	VZ	22 590 532		1 209 893			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	24 129	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	594 545	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS M TARGET						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122022				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA		547 833				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	14 207					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	2 623					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	48 021		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	48 021			
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	164 768		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	18 072				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3				
						TOTAL I		WR	795 524			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WU	30 760			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	322		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY			
	Majoration d'amortissement *								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindocies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septidocies)		PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	105 369		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			YD			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI		659 073				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		659 073				
								XO	0			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS MTARGET		Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	74 545	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer	9K	9L		
	9M	9N		
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P	48 021	9R	30 760
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	48 021	YO	30 760
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS M TARGET										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	570 417	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	634 913		Dividendes		ZE	200 080					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	1 205 330		Report à nouveau		ZG	1 005 250					
										TOTAL II		ZH	1 205 330
												(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	46 618 518	31 853 308			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)				J8	101 121		XQ	114 688	110 804			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU		2 351			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 659 160	1 584 708			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	385 097	353 250			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	48 777 462	33 904 420			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	26 315	24 871		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	77 964	64 814		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	104 279	89 685		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	7 053 526	5 412 930			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 220 173	377 471			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *							ØB	1 458 101				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%			
- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR	1	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS MTARGET						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	MTARGET TELECOM N 20082020	29 722			29 722	
	2	NEWTECH AF Camero 01072010	21 008			21 008	
	3	NEWTECH AF RDC 01012014	15 264			15 264	
	4	CITRON 16022012	500			500	
	5	J.I.R. 17122013	23 745			23 745	
	6	YENNI 12072017	30 030			30 030	
	7	NETMOBILE RDC 20082018	493 719			493 719	
	8	AFRICA NETWIRE 20082018	500			500	
	9	MTARGET TEL. SEN 01012018	151			151	
	10	MTARGET TEL CIV 01092016	20 072			20 072	
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	10%	
I - Immobilisations *	1	50 378	20 656	20 656			
	2	21 007	(1)	(1)			
	3	15 264					
	4	501	1	1			
	5	23 745					
	6	30 030					
	7	493 717	(2)	(2)			
	8	500					
	9	148	(3)	(3)			
	10	20 478	405	83			322
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			20 735			322	
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)		(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)					(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS M TARGET**Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'im pôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'im pôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col. ❹ = ❷ + ❸ - ❸
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS M TARGET					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS MTARGET		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	26	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	51 975 245	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	51 975 245
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	330	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	61 910	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	62 240
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	46 638 010	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 032 206	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 712	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	48 672 928
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
			3 364 557
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	3 364 557
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	51 975 245	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	26	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/12/2022	GZ
			31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|1|1|2|2|0|2|2] N° SIRET [4|9|0|9|9|0|8|1|9|0|0|0|3|2]
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SAS M TARGET]
 ADRESSE (voie) [44 rue de l'Occitane] [Immeuble les Aravis]
 CODE POSTAL [31670] VILLE [LABEGE]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	410

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [FAUGERAS] Prénom(s) [STEPHANE]
 Nom marital [] % de détention [48,78] Nb de parts ou actions [200]
 Naissance : Date [24011963] N° département [19] Commune [BRIVE LA GAILLARDE] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [30] Voie [ALLEE DES MIMOSAS]
 Code postal [31320] Commune [AUZEVILLE-TOLOSANE] Pays [FRANCE]

Titre (2) [M] Nom patronymique [MUSSO] Prénom(s) [FREDERIC]
 Nom marital [] % de détention [48,78] Nb de parts ou actions [200]
 Naissance : Date [14121974] N° département [31] Commune [TOULOUSE] Pays [FRANCE]
 Adresse : N° [56] Voie [CHEMIN DE LARROQUE]
 Code postal [31190] Commune [MIREMONT] Pays [FRANCE]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|2|**

N° SIRET **4 9 0 9 9 0 8 1 9 0 0 0 3 2**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS M TARGET**

ADRESSE (voie) **44 rue de l'Occitane Immeuble les Aravis**

CODE POSTAL **31670** VILLE **LABEGE**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 **3**

Forme juridique **SARL** Dénomination **MTARGET ITALIA**

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention **100,00**

Adresse : N° **14** Voie **VIA PONTACCIO 14**

Code postal **20121** Commune **MILANO** Pays **ITALIE**

Forme juridique [] Dénomination **MTARGET ESPANA**

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention **100,00**

Adresse : N° [] Voie **PASEO DE GRACIA**

Code postal **8008** Commune **BARCELONA** Pays **ESPAGNE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **MTARGET AFRICA**

N° SIREN (si société établie en France) **912596400** % de détention **100,00**

Adresse : N° **41** Voie **RUE DE LA DECOUVERTE**

Code postal **31670** Commune **LABEGE** Pays **FRANCE**

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cedif e yper

M TARGET

SAS au capital de 102 500 euros

Siege Social : immeuble les Aravis 44 rue de l'occitane 31670 LABEGE

SIREN 490 990 819 R.C.S. Toulouse



**PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 juin 2023**



L'an deux mille vingt-trois le quinze juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société M TARGET SA au capital de 102 500 euros et divisé en 410 actions de 250 € chacune se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président Monsieur Stéphane FAUGERAS.

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Sont présent :

Monsieur Stéphane FAUGERAS actionnaire et titulaire des actions numérotées de 1 à 200
Monsieur Frédéric MUSSO actionnaire et titulaire des actions numérotées de 201 à 400
Monsieur Raphael RIGACCI actionnaire et titulaire des actions numérotées de 401 à 410
La société ACG AUDIT CONSULTING GROUP SARL 225 avenue de Lardenne 31100
Toulouse représentée par Monsieur Jean CHENEBAU en tant que Commissaire aux Comptes titulaire

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix représentant 100% du capital suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votée

L'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A été élu à la majorité des voix en tant que Président de l'assemblée, M Stéphane FAUGERAS.

A été élus à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, M Frédéric MUSSO.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FA *SFE*
1

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractères ordinaires :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.



Résolutions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 qui s'élève à 14 207 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 547 833 euros, selon les modalités suivantes :

- 219 104 euros à titre de dividende aux actionnaires soit 534.4 euros par action.
- 328 729 euros au compte « report à nouveau », dont le montant se trouvera ainsi à 1 333 979 euros.



AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

M TARGET

SAS au capital de 102.500 €
Siège social : 44 rue de l'Occitane
Immeuble «Les Aravis»
31670 LABEGE

RCS TOULOUSE 490 990 819

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

Aux Actionnaires,

I. – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 20 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société M TARGET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l’article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons plus particulièrement examiné :

- La valeur d’inscription à l’actif des titres de participations et les créances rattachées ;
- Les opérations de coupure de l’exercice ;
- Calcul du résultat fiscal ;
- Clients douteux.

IV. – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE

Le 30/05/2023

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÈNEBEAU

Commissaire aux Comptes